



Wallonie

Commune de SERAING

Dossier n° PP/2022/165

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

(1) Le collège communal fait savoir ~~qu'il est saisi~~ - que le fonctionnaire délégué est saisi - ~~que le Gouvernement est saisi~~ d'une demande de : ~~permis d'urbanisation - modification de permis d'urbanisation - permis d'urbanisme - permis d'urbanisme de constructions groupées - certificat d'urbanisme n°2 L~~

(1) Le demandeur est l'ASBL EFCHML (Les Ecoles Fondamentales Catholiques de la Haute-Meuse Liégeoise) ~~demeurant à~~ - dont les bureaux se trouvent à 4400 Flémalle, rue Houlebouse 83.

Les terrains concernés sont situés à SERAING, rue Beaujean n°41 cadastré 5^{ème} div., section B, n° 135 a 5, 135 y 4 et 135 b 5.

(2) Le projet consiste à agrandir et rénover l'école Casa Nostra, démolir une classe et reconstruire deux classes, un local PMS, des sanitaires, mise en conformité électrique et SRI, démolition et reconstruction de la toiture du préau.

1) L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article ~~D.IV.40 - R.IV.40-1~~ D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial, à savoir enquête d'initiative.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : place Kuborn 5 à 4100 SERAING **UNIQUEMENT SUR RENDEZ VOUS**

L'enquête publique est ouverte le 28/06/2022 et clôturée le 13/07/2022.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège Communal, Place Communal à 4100 SERAING,

- par télécopie au numéro : 04/330.83.19,

- (6) par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanime@seraing.be

- remises à (5) Mr PIRARD dont le bureau se trouve place Kuborn, 5 à 4100 SERAING

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « Réclamation dossier n°PP/2022/165 ».

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de (5) Mr PIRARD ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : place Kuborn, 5 à 4100 SERAING, le 13/07/2022, à 10h30.

- (1) ~~Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme - le conseiller en environnement~~ - la personne chargée(e) de donner des explications sur le projet - est (5) Mr PIRARD dont le bureau se trouve à 4100 SERAING, place Kuborn, 5.

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques principales du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Un jour par semaine jusqu'à 20 heures ou le samedi matin.

(5) Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, le conseiller en environnement, le collège communal ou l'agent communal désigné à cette fin.

(6) Non obligatoire.

Pr LE COLLEGE COMMUNAL,
(délégation du 07/06/2017)
(CoDT art.D.IV.33)

P. PIRARD
Agent technique

Pr LE BOURGMESTRE,
(délégation du 27/11/2020)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

J. GELDDOF
5^{ème} Echevine